

DELIBERATION N° 89/09-08 - ECOLE MATERNELLE CHARCOT / ACQUISITION DE JEUX D'EXTERIEUR

*Monsieur SQUILLACE fait part à l'Assemblée d'un projet de Madame la Directrice de l'école maternelle Charcot, en accord avec Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale, d'organiser le thème pédagogique de l'année scolaire 1989/1990 autour de l'implantation de jeux d'extérieur.*

*Ce projet sera élaboré avec les enseignantes. Il permettra par la même occasion d'équiper l'école Charcot qui accueille la ruche d'été, organisée par l'Association Familiale.*

*Le coût de ce projet s'élève à 20 000 F H.T.*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

- de donner son accord sur l'équipement en jeux d'extérieur de l'école Charcot,*
- d'inscrire les crédits nécessaires, 20 000 F H.T. soit 23 720 F TTC au budget supplémentaire 1989.*